



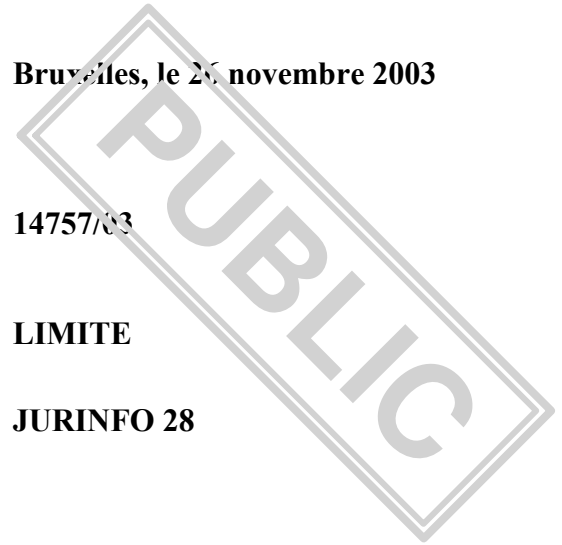
CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 26 novembre 2003

14757/03

LIMITE

JURINFO 28



NOTE

de :	l'Office des Publications Officielles de Communautés européennes
au :	Groupe Informatique juridique du Conseil
Objet:	Situation des services de documentation juridique
	- Technique législative communautaire

1. Introduction

Le site *Technique législative* vise à rendre disponibles sur EUR-Lex les instruments présentant un intérêt au regard de la production législative communautaire.

Outre les documents juridiques des institutions, le site inclura aussi des actes de portée politique, ou encore des manuels et guides opérationnels élaborés par les institutions.

Enfin, le site sera complété par des liens vers les sites nationaux relatifs à la technique législative.

2. Historique

Les services juridiques du Parlement européen, du Conseil et de la Commission ont demandé à voir le *Guide pratique commun du Parlement européen, du Conseil et de la Commission à l'intention des personnes qui contribuent à la rédaction de textes législatifs au sein des institutions communautaires* (ci-après *Guide pratique commun*) intégré sur EUR-Lex.

Vu le volume de documents qui concernent, de façon directe ou indirecte la production législative communautaire, et l'intérêt de pouvoir les mettre également à disposition du public, la solution retenue a été celle de créer un nouveau site *Technique législative* sous EUR-Lex, accessible à partir de la rubrique *A propos du droit de l'UE*, dans lequel le *Guide pratique commun* sera intégré.

3. Structure du site

Le site sera en principe divisé en quatre parties. La page d'accueil contiendra un petit texte explicatif du site, ainsi que des liens vers les quatre groupes de documents mentionnés ci-dessous. Sur la page d'accueil figureront également les deux ou trois documents de référence et les documents opérationnels les plus importants.

- **Guide pratique commun** : chaque chapitre du guide, ainsi que les annexes et la liste de documents cités y seront accessibles à partir d'une table des matières.

La mise en ligne du *Guide pratique commun* a été développée de façon autonome par rapport à EUR-Lex. L'Office étudie à présent les aspects techniques de l'intégration du *Guide* dans EUR-Lex. C'est pourquoi dans un premier temps le *Guide pratique commun*, tout en étant accessible à partir de EUR-Lex dans toutes les versions linguistiques, n'aura pas le même type de présentation que les autres informations offertes sur le site.

- **Documents de référence** : inclut les actes juridiques et de portée politique des différentes institutions (ex : les accords interinstitutionnels sur la codification, sur la qualité rédactionnelle et sur la refonte, des résolutions du Parlement européen, certains règlements du Conseil, des communications de la Commission dans le cadre de l'action de simplification et/ou de l'initiative « Mieux légiférer », des avis du Comité des régions et du Comité économique et social européen, des arrêts de la Cour de Justice, etc.)

Les documents à intégrer, dont l'importance est variable, sont nombreux. Il est donc proposé de les afficher en deux niveaux par ordre d'importance: d'abord un premier groupe, qui reprend la déclaration relative à la qualité rédactionnelle de la législation communautaire annexée à l'acte final du traité d'Amsterdam, les accords interinstitutionnels et les règlements du Conseil ; puis, un deuxième groupe d'autres documents, classés par institution auteur et présentés par ordre chronologique. Pour améliorer la lisibilité, les mots du titre caractérisant le document seront dûment mis en évidence.

Une autre solution ou une solution complémentaire à la classification par auteur pourrait être une classification par matière (ex : *Mieux légiférer* ; *Simplification* ; *Codification* ; etc.). Il arrive toutefois souvent que le même document traite de différentes questions, ce qui pourrait entraîner des doutes quant à la classification adéquate. Cette option n'a donc pas été retenue.

- **Manuels et guides pratiques** (documents opérationnels) : outre le *Guide pratique commun*, qui est traité de façon autonome, il y a un certain nombre de documents de caractère plutôt opérationnel qui concernent la production législative. C'est le cas notamment des règlements intérieurs des institutions, des manuels de procédures, du code de rédaction interinstitutionnel. Il y a lieu de signaler que certains documents concernés sont internes aux institutions, et ne font pas à présent l'objet de publication. Il appartient aux institutions auteurs de décider de les faire intégrer dans le site.
- **Sites nationaux** : répertorie les liens vers les sites nationaux des Etats membres, des pays adhérents et, le cas échéant, de pays tiers qui concernent la technique législative. Une liste provisionnelle des sites à mentionner est présentée en annexe. Les représentants des Etats membres et des pays candidats pourraient être invités à formuler des recommandations quant aux indications devant figurer sur le(s) site(s) en ce qui concerne leurs pays.

4. Couverture linguistique

Le site sera disponible dans toutes les langues officielles de l'Union.

Provisional list of national sites / Liste provisoire des sites nationaux**Member States / Etats-membres****Belgique/België/Belgien (Belgium)**

- Conseil d'état

<http://www.raadvst-consetat.be/>

dont

La circulaire de légistique formelle

<http://www.raadvst-consetat.be/pdf/Lforfl.pdf>

[Rundschreiben über die Gesetzgebungstechnik.](#)

http://www.raadvst-consetat.be/pdf/wetgt_de.pdf

- Service de la langue française

<http://www.cfwb.be/franca/publicat/pg001.htm>

Danmark (Denmark / Danemark)

- Supreme Court

<http://www.hoejesteret.dk>

- Legal information service

<http://www.retsinfo.dk/>

Deutschland (Germany / Allemagne)

- Bundesverwaltungsgericht

<http://www.bverwg.de>

- Law portal
www.jura.uni-sb.de
- Technique législative – Directives et informations - Guide élaboré par le Service de législation de l'Etat de Fribourg
<http://www.fr.ch/ofl/dtl/default.asp>

Ελλάδα (Greece / Grèce)

España (Spain / Espagne)

France

- Conseil d'état
<http://www.conseil-etat.fr>
- Légifrance
<http://www.legifrance.gouv.fr/>
- Délégation générale à la langue française et aux langues de France
<http://www.culture.fr/culture/dglf/>

Ireland (Irlande)

- Supreme Court
<http://www.courts.ie>
- Parliamentary counsel
<http://www.gov.ie/ag/parliamentarycounsel/index.html>
- Better regulation
<http://www.betterregulation.ie/>

Italia (Italy / Italie)

- Consiglio di Stato
<http://www.giustizia-amministrativa.it>
- Governance
<http://www.progettogovernance.it/pagina.php>
- Chiaro! - Il nuovo progetto per semplificare il linguaggio amministrativo (Project for simplifying language used by the administration)
<http://www.funzionepubblica.gov.it/chiaro/>
- Regole e suggerimenti per la redazione dei testi normativi
<http://www.consiglio.regione.toscana.it/oli/Manuale/drafting.asp>
- An XML editor for legal drafting
<http://www.lri.jur.uva.nl/~winkels/eGov2002/Biagioli.pdf>

Luxembourg (Luxemburg)

- Conseil d'état
<http://www.etat.lu/CE>

Nederland (Netherlands / Pays Bas)

- Raad van State
<http://www.raadvanstate.nl/>
- Academie voor wetgeving
<http://www.academievoorwetgeving.nl/frameset3.html>

Österreich (Austria / Autriche)

- Verwaltungsgerichtshof

<http://www.vwgh.gv.at>

- Legistik

<http://www.bka.gv.at/bka/legistik/>

Portugal

- Supremo Tribunal Administrativo

<http://www.sta.mj.pt>

- Tribunal constitutional

www.tribunalconstitucional.pt

- Comissão para a simplificação legislativa

<http://www.csl.gov.pt/>

Suomi/Finland (Finlande)

- Supreme Administrative Court

<http://www.kho.fi>

- Ministry of Justice

<http://www.om.fi/>

Sverige (Sweden / Suède)

- Government

<http://www.regeringen.se/>

- EU-språkvård (Unit responsible for quality of language in EU texts)

<http://justitie.regeringen.se/eu-sprak/>

- Klarspråk (Unit responsible for use of clear language)

<http://www.justitie.regeringen.se/klarsprak/index.htm>

United Kingdom (Royaume Uni)

- Royal Courts of Justice

<http://www.courtservice.gov.uk>

- Parliamentary Counsel (Unit responsible for drafting statutes)

<http://www.parliamentary-counsel.gov.uk/>

- The United Kingdom Parliament

<http://www.parliament.uk/>

- Her Majesty's Stationery Office

<http://www.hmso.gov.uk/acts.htm>

ACCESSION COUNTRIES / PAYS CANDIDATS

Česká republika (Czech Republic / République Tchèque)

Eesti (Estonia / Estonie)

Κύπρος/Kıbrıs (Cyprus / Chypre)

Latvija (Latvia / Lettonie)

Lietuva (Lithuania / Lituanie)

Magyarország (Hungary / Hongrie)

- Supreme Court
<http://www.lb.hu>

Malta (Malte)

Polska (Poland / Pologne)

Slovenija (Slovenia / Slovénie)

- Constitutional Court of the Republic of Slovenia
<http://www.sigov.si/us/>

Slovensko (Slovakia / Slovaquie)

- Recommendations for the improvement of the legislative drafting process in Slovakia
<http://www.policy.hu/mathernova/Policy%20Recommend.pdf>

OTHER SITES /AUTRES SITES

International

- Association of the Councils of State and Supreme Administrative Jurisdictions of the European Union
http://193.191.217.21/en/home_en.html
- International Association of Supreme Administrative Jurisdictions (IASAJ)
<http://www.iasaj.org/>
- A.C.C.P.U.F. (French Speaking Group of Constitutional Courts)
<http://www.accpuf.org>

- International Law Institute – Online Legislative Drafting Ressources
<http://www.ili.org/ld/manuals.htm>

Australia/Australie

- Australian Office of Parliamentary Counsel
<http://legcoun.house.gov/drafting.html#misc>

Canada

- Canadian Department of Justice
<http://canada.justice.gc.ca/en/index.html>
- Nova Scotia: Office of the Legislative Counsel
<http://www.gov.ns.ca/legi/legc/>

New Zealand / Nouvelle Zélande

- Parliamentary Counsel Office (PCO)
<http://www.pco.parliament.govt.nz/>

Switzerland / Suisse

- Ministry of Justice
<http://www.ofj.admin.ch/>

United States of America / Etats Unis

- US House of Representatives, Office of the Legislative Counsel:
Collection of links related to legislative drafting
<http://legcoun.house.gov/drafting.html#misc>